

Activité	Description du risque Mesures déjà en place	Le risque est-il maîtrisé?	Mesures à mettre en oeuvre
	L'espace de travail est-il aménagé afin de réduire les contraintes et de participer au confort des salariés ?	Oui	
	Risque:: faible		
	La répartition de l'espace pour l'ensemble des bureaux et les aménagements intérieurs peuvent exposer autant à des risques liés à l'activité physique qu'aux risques psychosociaux. Un aménagement proposant une diversité d'espaces adaptés aux contraintes et besoins des activités (ex. bureaux fermés, espaces d'accueil, salles de réunion, bulles de concentration, salle de pause) permet de limiter ces risques.		
Locaux administratifs			
dammistratiis	Mesures déjà en place:		
	L'association ne dispose pas de locaux adminitratifs. Toutefois lorsque de tels locaux sont mis en oeuvre, un espace individuel suffisant est prévu et nous veillons à:		
	 Séparer dans la mesure du possible les postes de travail de l'accueil du public Associer les services techniques des collectivités territoriales dans la réflexion de l'aménagement de l'espace de travail lorsqu'ils sont propriétaires des locaux. 		



Activité	Description du risque Mesures déjà en place	Le risque est-il maîtrisé?	Mesures à mettre en oeuvre
	L'environnement de travail (niveau sonore, éclairage, ventilation) est-il adapté ? Risque: faible	Oui	
	Le bruit, l'éclairage, la température ambiante comme la qualité de l'air peuvent constituer des nuisances majeures dans le milieu professionnel s'ils ne sont pas correctement régulés. Ils peuvent occasionner stress et fatigue qui, à la longue, auront des conséquences sur la santé du salarié et des surdités. Pourtant, des moyens existent pour limiter l'exposition des travailleurs à ces nuisances.		
	Mesures déjà en place: L'association ne dispose pas de locaux administratifs. Ces derniers seront mis en place de façon temporaire, notamment lors des inscriptons. Dans la mesure du possible, l'associatipn veillera à: - Privilégier l'éclairage naturel. - Veiller à ce que les réserves et les escaliers soient bien éclairés : mettre en place si nécessaire un éclairage par détecteur de présence. - Réduire le bruit à la source et agir sur la propagation du bruit (traitement acoustique des locaux, cloisonnement). - Séparer les espaces de travail administratif des zones d'activités sportives intérieures et mettre en place une bonne		



Activité	Description du risque Mesures déjà en place	Le risque est-il maîtrisé?	Mesures à mettre en oeuvre
	isolation sonore entre les deux zones. - Au moment de l'achat, privilégier les matériels et équipements les moins bruyants (ordinateurs, imprimantes). - Prévoir un système de ventilation adapté (VMC, aération naturelle des locaux). Veiller à l'entretien régulier des systèmes de ventilation (filtre).		
	L'aménagement des zones de travail et de circulation permet-il de limiter le risque de chutes ?	Oui	
	Risque: faible		
	Les circulations piétonnes peuvent entraîner des chutes, en particulier dans les escaliers, ou lorsque le sol est encombré ou glissant.		
	Les chutes de plain-pied (glissades, trébuchements, faux pas, pertes d'équilibre, etc.) sont des accidents du travail encore trop souvent perçus comme étant inévitables et de caractère bénin.		
	Contrairement à ces idées reçues, elles sont pourtant une des principales causes d'accidents dans l'environnement professionnel. Elles peuvent avoir des conséquences graves, parfois même fatales, pour les salariés victimes.		
	Mesures déjà en place:		



Activité	Description du risque Mesures déjà en place	Le risque est-il maîtrisé?	Mesures à mettre en oeuvre
	 Supprimer les dénivelés ou à défaut les signaler. Entretenir les sols et réparer les zones dégradées. Éclairer les espaces de circulation de piétons. Sécuriser les escaliers (main courante et bande "agrippante" en nez de marche). Baliser les zones à risques (ex. sol humide lors du nettoyage). Ranger le matériel afin de ne rien stocker dans les allées de circulation ou les escaliers. Baliser les zones à risques (ex. sol humide lors du nettoyage). L'association loue ou occupe des espaces dans des ERP. Les aménagement sont donc déjà réalisé ou en cours de réalisation. Toutefois, l'association veillera à la prise en compte des actions décrites plus haut si ces dernières ne sont pas prises en compte par le propriétaire des lieux. C'est le cas par exemple du balisage et de la sécurisation de chemin de cable lors d'évènement extérieurs. L'aménagement des postes et l'organisation du travail sont-ils adaptés au travail sur écran ? Risque: faible L'utilisation d'un écran associé à un mauvais éclairage et un mauvais agencement peut provoquer une fatigue visuelle. Les postes de travail sur écran doivent être installés en prenant en compte les exigences visuelles et les contraintes posturales mais aussi l'organisation du travail et le contenu des tâches. 		



Activité	Description du risque Mesures déjà en place	Le risque est-il maîtrisé?	Mesures à mettre en oeuvre
	Mesures mises en place: L'associatiolors qu'elle emplie un agent administratif veille à : - proposer du mobilier réglable en hauteur : chaises, bureaux. - Choisir des écrans orientables et inclinables facilement. - Régler l'intensité des écrans à un niveau confortable. Privilégier un affichage sur fond clair. - Adapter la durée du travail (prévoir des pauses, permettre l'alternance des tâches).		
Manutention et stockage	Des moyens sont-ils mis à disposition des salariés pour déplacer les matériels lourds (équipements sportifs, cartons) entre les lieux de livraison, de stockage et les lieux d'exercice de l'activité sportive ? Risu: Faible Dans le cadre de certaines activités sportives, il est nécessaire de transporter du matériel lourd (ex. activité nautique, manutention de poteaux, agrès, poids, tapis, sacs de terre, etc.). Les manutentions manuelles de charges sont à l'origine de nombreux accidents du travail et maladies professionnelles (troubles musculosquelettiques, lombalgies).	Oui	
	Mesures déjà en place: - Favoriser la remontée d'information par les salariés s'ils rencontrent des difficultés lors du transport de matériels et		



Activité	Description du risque Mesures déjà en place	Le risque est-il maîtrisé?	Mesures à mettre en oeuvre
	traiter les problèmes récurrents Utiliser des moyens d'aide à la manutention (chariot, diable, dessertes roulantes) ou au chargement (pour le transport d'équipements).		
	De manière générale, les salariés n'ont pas de charges lourdes à utiliser ou manipuler. Si besoin, ils font appel aux adhérents de l'association.		
	Sur les zones de livraison, les parkings la circulation des piétons est-elle bien séparée de celles des véhicules ou engins ?		
	Risque: Elevé		
	La circulation de piétons sur des zones également empruntées par des véhicules lourds ou légers ou des engins génère un risque important d'accident par collision.		
	Mesures déjà en place:		
	Concevoir les espaces de manière à séparer physiquement la circulation des piétons de celle des véhicules ou autres engins (voies distinctes, barrières).		
	Organiser l'activité pour réduire les croisements possibles.		
	Mettre en place des dispositifs pour assurer une bonne visibilité (éclairage), pour réduire la vitesse des véhicules (panneau de		



Activité	Description du risque Mesures déjà en place	Le risque est-il maîtrisé?	Mesures à mettre en oeuvre
	signalisation) et pour éviter les manœuvres.		
	Les espaces dans lesquels évoluent les salariés sont des espaces publiques. Ils sont par définition aménagé pour garantir la sécurité.		
	Le stockage des matériels est-il bien organisé ?	Oui	
	Risque: elevé		
	Un stockage inadapté peut générer des accidents : chutes d'objets, chutes de plain-pied, coincement, collision		
	Mesure en place:		
	Aménager et organiser le stockage des matériels pour limiter les contraintes physiques. Stocker les charges lourdes à hauteur de taille des personnes.		
	Organiser le rangement des matériels en fonction de leur poids, de leur condition de stockage et de leur fréquence d'utilisation.		
	Débarrasser les réserves des matériels qui encombrent le sol et installer des rayonnages supplémentaires autant que de besoin. Un état des lieu est réalisé par le bureau de manière semestrielle en complément des professeurs.		



Activité	Description du risque Mesures déjà en place	Le risque est-il maîtrisé?	Mesures à mettre en oeuvre
	La gestion et le stockage des produits chimiques (produits de nettoyage) sont-ils adaptés et organisés?	Oui	
	Risque: Faible		
	La prise en compte des caractéristiques des produits chimiques et de leurs utilisations pour l'organisation des lieux de stockage permet de prévenir les risques d'accidents.		
	Pour approfondir l'évaluation des risques chimiques dans votre entreprise, se reporter à l'outil à l'outil INRS "Seirich".		
	Mesure déjà en place:		
	Éliminer les produits qui ne servent plus.		
	Prévoir des locaux et armoires dédiés au stockage des produits chimiques.		
	Respecter les dates limites d'utilisation.		
	Séparer les produits incompatibles.		
	Les produits sont vérifier de manière trimestriel par les membres du		
	bureau ou un représentant. De plus les professeurs apporttent une		
	attention particulière à ces derniers. Les seuls produits chimiques pouvant être stockés sont du gel hydro-alcoolique.		
Activités sportives	L'aspect sécurité est-il pris en compte lors de l'acquisition d'un	Oui	



Activité	Description du risque Mesures déjà en place	Le risque est-il maîtrisé?	Mesures à mettre en oeuvre
	matériel en lien avec l'activité sportive?		
	Risque: Elevé		
	Avant de contacter ou rencontrer un fournisseur et de passer commande, il est nécessaire de déterminer les points clé à prendre en compte dans votre cahier des charges. Outre l'aspect pratique et technique, celui de la sécurité est primordial dans le choix de votre futur équipement sportif (machines assistées pour le fitness, agrès en fibres naturelles, poteaux en alliage léger).		
	Mesuure déjà en place:		
	Établir un dialogue avec les salariés et le fournisseur pour mieux définir les besoins en sécurité en plus des considérations techniques.		
	Vérifier lors de la réception d'un nouvel équipement la conformité avec le cahier des charges avant la mise en service.		
	Former le personnel à l'utilisation de cet équipement.		
	Les sols des espaces sportifs (salles multisports, dojo, courts de tennis, terrains divers, plateaux, vestiaires, etc) et de circulation sont-ils maintenus propres, secs et dégagés ?	Oui	
	Risque: élevé		
	Les sols encombrés ou glissants du fait de la présence d'humidité ou		



Activité	Description du risque Mesures déjà en place	Le risque est-il maîtrisé?	Mesures à mettre en oeuvre
	de saletés favorisent le risque de chute de plain-pied à l'origine d'accidents qui peuvent occasionner de graves séquelles.		
	Mesures déjà en place:: Mettre en place une tournée d'inspection pour vérifier le bon état des locaux et leur entretien avant toute activité. Maintenir un contact régulier avec les services techniques des collectivités ou entreprises extérieures pour faire remonter les problèmes constatés. Supprimer les dénivelés ou à défaut les signaler. Ranger le matériel afin de ne rien stocker dans les allées de circulation ou les escaliers. Éclairer les espaces de circulation de piétons. Sécuriser les escaliers (main courante et bande "agrippante" en nez de marche). Baliser les zones à risque.		
	Les locaux sont entretenus par les propriétaires, toutefois les salariés sont sensibilisé pour faire remonté immédiatement tout disfonctionnement.		
	Les installations de renouvellement d'air permettent-elles d'assurer	Oui	



Activité	Description du risque	Le risque est-il	Mesures à mettre en oeuvre
Activite	Mesures déjà en place	maîtrisé?	
	une qualité de l'air intérieur satisfaisante ?		
	Risque: elevé		
	Différentes causes peuvent être à l'origine d'une mauvaise qualité de l'air intérieur dans une salle de sport, qu'elles soient liées aux méthodes de ventilation des bâtiments, aux matériaux de construction employés ou à la pratique sportive.		
	Mesures déjà en place:		
	Les mesures suivantes sont mises en place par les propriétaires:		
	 Prévoir un système de ventilation adapté (aération naturelle de la salle de sport, VMC, etc.). Organiser l'entretien régulier et la maintenance des systèmes de ventilation (remplacement des éléments défectueux, filtres) en lien avec les services techniques de la collectivité territoriale ou le propriétaire des locaux. En complément, les professeurs aérent de manière régulières les espaces de travail à la fois pour des raisons de recommandations soit liées au COVID ou aux bonnes pratiques. 		
	Des mesures ont-elles été prises pour maîtriser la température des salles de sport, des vestiaires ?		
	Risque: Elevé		
	Les salles où se pratiquent l'activité sportive doivent permettre d'adapter la température à l'organisme pour les pratiquants mais		



Activité	Description du risque Mesures déjà en place	Le risque est-il maîtrisé?	Mesures à mettre en oeuvre
	également pour les salariés du club. Le froid et le chaud peuvent avoir des répercussions sur la qualité du travail et provoquer directement ou indirectement des accidents ou des malaises.		
	Mesures déjà en place: Par les propriétaires: - Faire climatiser les locaux Former les salariés au réglage du chauffage de la salle en fonction des conditions météorologiques extérieures Mettre à disposition des salariés un local tempéré équipé de douches et de lavabos pour se rafraîchir. Par l'association: - Revoir le programme des activités en cas de forte chaleur, - Si les conditions ne sont pas bonnes, le professeur peut ne pas dispenser son cours.		
	Les conditions météorologiques sont-elles prises en compte pour les activités sportives en extérieur ? Risque: faible Les salariés peuvent être exposés aux intempéries (exposition à la pluie, au froid, à la neige, aux orages) ou aux fortes chaleurs au	Oui	
	cours des activités pratiquées. Ces situations particulières de travail peuvent présenter des dangers pour la santé des travailleurs ainsi que pour les pratiquants et peuvent être à l'origine d'accidents du		



Activité	Description du risque Mesures déjà en place	Le risque est-il maîtrisé?	Mesures à mettre en oeuvre
	travail graves voir mortels.		
	Mesures déjà en place: L'association propose rès peu d'activités de plein air, toutefois mlorsue c'est le cas, le salarié: - S'Informe des conditions climatiques (accès internet permettant de consulter la météo, bulletin météo affiché). - En accord vec les membres du bureau, définit les règles applicables en cas d'intempérie ou forte chaleur en précisant l'organisation de l'activité en mode dégradé (aménagement		
	des horaires, report des activités) Des mesures ont-elles été prises pour maîtriser le niveau sonore lors des activités sportives ? Risque: Elevé	Oui	
	Le bruit en continu ou impulsionnel constitue une nuisance majeure dans le milieu professionnel. Il peut provoquer des surdités mais aussi stress et fatigue qui, à la longue, ont des conséquences sur la santé du salarié et la qualité de son travail. Pourtant, des moyens existent pour limiter l'exposition des travailleurs aux nuisances sonores. Le traitement acoustique des locaux ainsi que les mesures collectives de lutte contre le bruit sont les plus efficaces.		



Activité	Description du risque Mesures déjà en place	Le risque est-il maîtrisé?	Mesures à mettre en oeuvre
	Mesures déjà en place: Traiter ou faire traiter (par la collectivité territoriale responsable ou le propriétaire des locaux) acoustiquement les parois des locaux (ex. plaques phoniques recouvrant les murs et les plafonds). Donner aux salariés la possibilité de modifier l'ambiance sonore, notamment la musique lors des activités (danse, fitness) : limitateur du volume, matériel de sono orienté, etc. Prendre en compte le niveau sonore lors d'achat d'équipements sportifs.		
	Des mesures de prévention sont-elles mises en place pour prévenir le risque routier ? Risque: Elevé Circuler dans un véhicule mal entretenu peut augmenter le risque d'accident. Les déplacements doivent être anticipés et organisés (lieux, itinéraires, durée du rendez-vous, conditions météo) depuis le club afin de limiter les risques associés.	Non	Sensibilisé le personnel aux risques routier
	Mesures déjà en place: Aucune.		



Activité	Description du risque Mesures déjà en place	Le risque est-il maîtrisé?	Mesures à mettre en oeuvre
Risques psychosociaux	La charge de travail est-elle équilibrée entre les personnels, les tâches diversifiées et planifiées ? Risque: Faible Tous les clubs rencontrent des périodes de forte charge de travail pour les salariés entraînant la réalisation d'heures supplémentaires (inscription en début d'année scolaire, demandes de subventions, réalisation du budget, clôture des comptes, évènements exceptionnels, manifestations sportives). Une charge de travail mal équilibrée entre les personnels, le manque de temps et les délais trop courts contribuent à augmenter les dysfonctionnements et aggraver les tensions.		
	Mesure déjà en place: - Répartir la charge de travail de façon équitable. - Faciliter et organiser la communication. - Anticiper les périodes de forte activité. - Revoir la répartition des charges en cas d'absentéisme. - Enrichir le travail et les compétences, alterner les activités durant la journée. - Respecter les temps et conditions de pause.(la durée des cours est		



Activité	Description du risque Mesures déjà en place	Le risque est-il maîtrisé?	Mesures à mettre en oeuvre
	calculé de façon à laisser le temps de mise en place ou le temps du départ)		
	Pour les salariés en relation avec le public ou des fournisseurs, la prévention des incidents et agressions (verbales, comportementales ou physiques) est-elle organisée ?		
	Risque: Elevé		
	Des tensions peuvent survenir, notamment avec les adhérents mais également avec le public (parent par exemple) ou les fournisseurs. Les violences externes, qu'elles soient verbales ou physiques, font partie des risques psychosociaux et doivent être évaluées et prévenues au même titre que les autres risques.		
	Mesure déjà en place:		
	Répertorier systématiquement tous les agissements hostiles (cahier d'incidents ou fiche de relevé d'agression). Identifier et traiter les causes récurrentes.		
	Communiquer le plus clairement possible auprès des adhérents pour limiter les incompréhensions et les litiges (mailing et site interne avec volet actualités)		
	Définir et diffuser aux salariés des consignes sur la conduite à tenir en cas de litige avec un client ou adhérent.		



Activité	Description du risque Mesures déjà en place	Le risque est-il maîtrisé?	Mesures à mettre en oeuvre
	Dans les cours, les salariés disposent de "référents", représentant du bureau chargé de vérifier les licences. Ils peuvent faire appel à eux en fonction des circonstances. De plu, les consignes sont de renvioyer systèmatiquement les "mécontents" vers les membres du bureau ou une salariée dédié lorsque l'association en dispose d'une. Il y a donc 2 adresse mél pour rapportr les situations et un numéro des téléphone.		
	L'ambiance de travail est-elle calme et les échanges respectueux ? Risque: Elevé		
	Une ambiance de travail dégradée peut entraîner dysfonctionnements, stress et conflits. Les différentes formes de violences internes au travail peuvent avoir des répercussions importantes et rapides sur la santé physique et psychologique des salariés qui en sont victimes.		
	Mesures mises en place:		
	Maintenir un bon équilibre entre les ressources disponibles et la charge de travail.		
	Définir clairement la répartition des tâches.		
	Assurer une bonne adéquation entre compétences et tâches à effectuer.		
	Désamorcer si besoin les situations de conflits par le dialogue direct et		



Activité	Description du risque Mesures déjà en place	Le risque est-il maîtrisé?	Mesures à mettre en oeuvre
	le rappel des règles aux personnes concernées.		
	Une Directrice technique, aujourd'hui bénévole, est dédié aux professeurs et à l'organisation.		
	Des mesures de prévention adaptées sont-elles mises en place en cas de travail en horaires décalés ?		
	Risque: Faible		
	Les horaires décalés comportent le travail du samedi, du dimanche,		
	de nuit et des horaires en décalage sur une journée par rapport à une journée de travail classique.		
	Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS "ED 6324 - Optimisez		
	les horaires et les rythmes de travail. Travail de nuit / travail posté.		
Organisation du travail	Solutions de prévention".		
	Mesures déjà en place:		
	Les plannings sont faits de manière annuels en concertation avec le bureau, la Directrice technique et les professeurs.		
	Les nouveaux embauchés, salariés temporaires et apprentis sont-ils accueillis et informés sur la sécurité et la santé au travail ?	Oui	
	Risque: élevé		



Activité	Description du risque Mesures déjà en place	Le risque est-il maîtrisé?	Mesures à mettre en oeuvre
	Les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté sont particulièrement exposés aux risques d'accidents. Il faut donc leur être particulièrement attentif.		
	Pour en savoir plus, consulter le dossier web INRS "Nouveaux embauchés".		
	Mesures en place: Le DU ERP est disponible depuis le site internet de l'Association. Les		
	nouveaux embauchés sont accueilli dans leur lieu de travail et sensibiliser aux risques présents.		
	Existe-t-il une procédure connue pour gérer les situations d'urgence ?	Oui	
	Risque: Elevé		
	En cas d'accident, malaise, départ de feu, etc. il est important que les salariés sachent comment réagir pour limiter les dommages.		
	Pour en savoir plus, consulter le dossier web INRS "Organisation des secours".		
	Mesures déjà en place:		



Activité	Description du risque Mesures déjà en place	Le risque est-il maîtrisé?	Mesures à mettre en oeuvre
	Les professeurs sont tous SST. Les lieux de travail disposent tous de téléphone permetttant d'appeler les secours. Les consignes incendie sont affichés par les propriétaires conformément à la réglementation ERP.		
	Existe-t-il des règles claires et connues de tous concernant les consommations d'alcool, de drogues ou de médicaments psychotropes ?	Oui	Dans le règlement intérieur .
	Risque: Elevé		
	Les consommations d'alcool, de drogues ou de médicaments psychotropes comportent des risques pour la santé et la sécurité des salariés concernés et de leurs collègues.		
	L'état d'ébriété d'un salarié n'exonère pas l'employeur de sa responsabilité, il est important de prendre en compte ce risque dans l'évaluation des risques professionnels.		
	Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS - ED 6147 "ED 6147 - Pratiques addictives en milieu de travail. Principes de prévention".		